



Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Steppique durancien et queyrassin » - 20 mars 2012 à Guillestre -

1 ère partie : élection du président du COPIL

G. FIORLETTA, président du COPIL ouvre la séance à 9h50.

Il dresse un rapide bilan des actions menées sur le site en 2011 et rappelle l'historique de Natura 2000 sur le « Steppique ».

Le mandat qu'il détient depuis 3 ans est arrivé à son terme. Investi depuis 16 ans dans la mise en place puis l'animation de Natura 2000, il ne souhaite pas aujourd'hui se représenter.

E. GENELOT présente un court diaporama sur le site et le rôle du président du COPIL (voir ci-joint).

G. FIORLETTA demande s'il y a des candidats dans la salle. Deux personnes se manifestent : V. LELEU et J. MOREL.

Avant que chacun des deux candidats ne prenne brièvement la parole pour se présenter et expliquer les motivations de leurs candidatures puis de procéder au vote à bulletin secret, B. ESMIEU tient à remercier G. FIORLETTA pour son investissement, constant malgré des périodes où la mise en œuvre de Natura 2000 a été génératrice de tensions.

Votants :

- F. Barberoux (conseiller municipal de Guillestre)
- M. Brémond (maire de Risoul)
- B. Esmieu (président CCG)
- B. Esmieu (maire de St Crépin)
- B. Esmieu pour M. Cannat (conseiller général)
- B. Fanti pour C. Eymeoud (présidente CC Embrunais)
- B. Fanti pour C. Eymeoud (maire d'Embrun)
- G. Fiorletta (maire de Mont-Dauphin)
- V. Leleu pour P. Denis (maire de St Martin de Queyrières)
- V. Leleu pour P. Denis (conseiller général)
- J. Morel (maire d'Eygliers)
- J. Morel pour M. Cannat (maire de Réotier)
- R. Reymond pour J. Giraud (député-maire de l'Argentière-La Bessée)
- L. Saurel (conseiller municipal de St Clément sur Durance)
- M. Zanetto (maire de St André d'Embrun)

Résultat du vote : J. MOREL, 10 voix, V. LELEU, 4 voix, 1 abstention.

Présents :

- F. BARBEROUX, conseiller municipal de Guillestre
- B. ESMIEU, président de la CCG et maire de St Crépin
- B. FANTI, représentant C. Eymeoud (présidente CC Embrunais et maire d'Embrun) et président de la Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques
- V. LELEU, conseiller municipal de St Martin de Queyrières et conseiller communautaire du Pays des Ecrins
- J. MOREL, Président du COPIL, maire d'Eyglis
- T. LEBER, DDT service Eau Environnement Forêt, Chef d'unité Espaces Naturels et Evaluation Environnementale
- C. WILHELM, service Eau Environnement Forêt, Gestionnaire des dossiers d'animation NATURA 2000
- C. POTIN, service Eau Environnement Forêt, Chargée de Mission Natura 2000- Patrimoine Naturel
- M. BAISSSET, Parc National des Ecrins, secteur Vallouise
- D. COMBRISSE, Parc National des Ecrins, secteur Embrunais
- M.-O. MOQUET, ONF
- L. CRISCUOLO (technicienne de la CC Embrunais)
- E. TUILLERE (Directrice du Développement, CCG)
- A. GOUSSOT, Parc Naturel Régional du Queyras – Natura 2000
- A. VIVAT, Natura 2000 Hautes-Alpes - mairie de Chorges
- F. HOMAND, Arnica Montana
- P. BONNEAU, LPO PACA
- P. GILLOT, CRAVE
- G. WARNIER, CPIE Haute-Durance
- M. BAUDRY, Comité départemental 05 de la Fédération Française de Canoë-Kayak
- R. BONENFANT, syndicat des Accompagnateurs En Montagne
- C. BESSAIT, Société Routière du Midi
- A. ZOURBACH, EDF

Excusés :

- Le lieutenant-colonel H. DAMBREVILLE, Délégué militaire départemental adjoint des Hautes-Alpes
- A. LERUSSI, CERPAM
- A. MARTIN, Président de la Compagnie des guides Oisans-Ecrins
- J.-C. BUES, président du Groupement Pastoral de Pelvas
- A. PETIT, Confédération Paysanne des Hautes-Alpes
- C. DRUJON D'ASTROS, maire de Fressinières

J. MOREL ouvre le COPIL à 10h25.

E. GENELOT déroule le power point ci-joint : **seules les remarques et échanges avec la salle sont présentés ci-après**

(NB : 1 diapositive a été ajoutée au power point présenté, concernant les contrats Natura 2000 signés en 2011 pour le réaménagement des sentiers du secteur des marmottes et du tour de Mont-Dauphin).

Financement des contrats Natura 2000

Un mail de la DREAL transmis par la DDT aux animateurs Natura 2000 des Hautes-Alpes le 21 février dernier annonçait que, en respect de l'article 76 de la loi de réforme des collectivités qui impose désormais pour tous les projets d'investissement portés par une collectivité un autofinancement minimal de 20% du montant HT, les contrats Natura 2000 signés par les collectivités ne seraient plus financés qu'à 80%.

La DDT informe que les contrats Natura 2000 (sauf exceptions) ne sont finalement pas concernés par cet article et resteront financés à 100%.

La hiérarchisation des dossiers qui ne seront désormais pas systématiquement retenus sur la seule prise en compte de leur éligibilité, reste quant à elle une réalité due au contexte budgétaire.

Suivi du Liparis de Loesel

F. HOMAND, représentant l'association Arnica Montana, et D. COMBRISSE, du PNE, soulignent que la station est victime d'un important piétinement, que E. GENELOT et A. VIVAT n'avaient pas constaté lors de leur passage le 24/06/2011.

Une mise en défens, ou tout autre aménagement de nature à limiter la fréquentation, semble donc à envisager. E. GENELOT rappelle que le Liparis ne figurant pas dans le DOCOB (station non connue lors de sa rédaction), aucune action ne peut être financée via un contrat Natura 2000.

Différentes alternatives:

- L'habitat dans lequel se situe la station de Liparis étant d'intérêt communautaire, A. VIVAT suggère qu'un contrat Natura 2000 soit monté en utilisant cette entrée.
- Dans le cas où un contrat Natura 2000 ne pourrait être financé, d'autres programmes d'actions pourraient être utilisés :
 - o Le lac de Siguret a été retenu parmi les sites candidats pour intégrer le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hautes-Alpes ;
 - o Le Liparis fait l'objet d'un Plan National d'Action (porté en PACA par le CBNA), auquel un budget est alloué.

Un suivi régulier de la fréquentation du site sera effectué cet été. En cas de dégradation avérée, une concertation sera menée avec la commune et le CBNA pour trouver une solution.

Restitution des résultats du radiopistage de chiroptères de cet été

V. LELEU suggère de s'appuyer sur l'événement de la Nuit européenne de la chauve-souris pour une restitution grand public. Idée retenue si les résultats sont communiqués assez tôt pour avoir le temps d'en faire la synthèse et une vulgarisation d'ici là.

Les résultats de l'ensemble des inventaires complémentaires (entomologique, chiroptérologique, milieux aquatiques) seront présentés au prochain COPIL, dans la mesure du possible par les prestataires ayant réalisés ces études.

Etudes d'incidences

B. ESMIEU, en tant que 1^{er} vice-président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes-Alpes, demande à ce qu'un courrier soit adressé par la DDT aux maires des communes concernées par Natura 2000 pour préciser quels sont les projets :

- non soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;

- soumis à une évaluation simplifiée ;
- soumis à évaluation.

T. LEBER répond qu'il est difficile de rédiger un courrier sans paraphraser les arrêtés en vigueur. Il propose donc d'accompagner ce courrier par une réunion d'information.

Remarque de B. ESMIEU concernant le contrat Natura 2000 du Merdanel

Pour B. ESMIEU, maire de St Crépin, il est politiquement important que ce contrat soit rapidement soldé.

Réponse d'E. GENELOT : l'entreprise en charge des travaux est actuellement sur le chantier pour la dernière tranche de travaux. La réception et le remboursement des travaux à la commune se feront ensuite dans les délais programmés.

Charte Natura 2000

Inquiétude de B. ESMIEU : la compensation de la TFNB non perçue par les communes de la part des signataires de la charte sera-elle assurée ?

Réponse de la DDT : l'Etat compensera la totalité de la TFNB non perçue.

Modalités de concertation pour la validation de la charte :

La proposition de la chargée de mission Natura 2000 est acceptée par le COPIL : des groupes de travail seront constitués pour chaque milieu (forêt, bâti, etc.). La version provisoire de la charte sera envoyée par mail aux membres de ces groupes pour obtenir les commentaires/rectificatifs de chacun. Des versions corrigées circuleront ensuite jusqu'à obtenir une version acceptée par tous.

Un COPIL spécifique de validation sera ensuite organisé, si possible à l'automne 2012, et en commun ou à la même date que le COPIL de validation de la charte du site Natura 2000 voisin « Vallon des Bans – vallée du Fournel ».

Les questions et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 11h45.



Site Natura 2000 **Steppique Durancien et Queyrassin**

Site Natura 2000
Steppique durancien et queyrassin

Election du Président du COPIL
Guillestre – mardi 21 mars 2012

Présentation du site et de son « historique »

- ✓ 25 communes
- ✓ 4 EPCI
- ✓ 2 parcs

Présentation du site et de son « historique »

Pôle ECAT
(Economie, Coopération et Aménagement du Territoire)

Présentation du site et de son « historique »

- **Elaboration du DOCOB**
 - Opérateur 1996-2000 : Conservatoire Botanique National Alpin
 - Opérateur 2000-2003 : Communauté de communes du Guillestrois
 - DOCOB validé en Préfecture le 06 octobre 2003
- **Animation du DOCOB**
 - Structure porteuse et animatrice depuis 2003 : Communauté de communes du Guillestrois
 - Signature d'une convention Etat – CCG le 25 août 2011 pour une durée de 3 ans (janvier 2012 – décembre 2014) : mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 du « Fournel » et du « Steppique »
 - Président de COPIL depuis 2009: Gil FIORLETTA (maire de Mont-Dauphin)

Statut du Président du COPIL

- **Loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005**
- **Article R414-8-1 du Code de l'Environnement**

« Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. »

La présidence peut être assurée par une personne différente de celle qui assure la maîtrise d'ouvrage dès lors qu'il s'agit d'un élu et que le maître d'ouvrage est une collectivité ou un groupement de collectivités (lagazettesdescommunes.com, 16/03/2012)

Rôles du Président du COPIL

- **Le président du COPIL dans le contexte du « Steppique »**
 - COPIL annuel : organisation
 - Charte Natura 2000 : modalités de concertation à définir, courant 2012
 - Renouvellement du DOCOB : pas de calendrier arrêté (dans les 3 ans)
 - Renouvellement de la convention d'animation fin 2014
→ Etre l'interlocuteur de l'administration (DDT-DREAL) au nom du Comité de Pilotage
 - Se mobiliser pour le réseau Natura 2000 haut-alpin (voire au-delà!) (exemples : Grand Prix Natura 2000, communication, etc.)

Site Natura 2000 *Steppique Durancien et Queyrassin*

Site Natura 2000
Steppique durancien et queyrassin

Comité de Pilotage
Guillestre – mardi 21 mars 2012

Thèmes abordés

- Présentation rapide du site
- Point sur les actions de gestion : 2010 – 2011 – projets
 - Les outils à disposition et leurs évolutions
 - Contrats Natura 2000
 - Conventions d'Action
 - Mesure agri-environnementales
- Suivis scientifiques
- Communication et sensibilisation à l'environnement
- Les évaluations des incidences
- Charte Natura 2000

Présentation rapide du site
Le site "Steppique durancien et queyrassin"

Présentation rapide du site
Un patrimoine naturel exceptionnel

29 milieux naturels d'intérêt communautaire

- Pelouses steppiques
- Milieux rocheux
- Zones humides et rivières
- Milieux forestiers

41 Espèces d'intérêt communautaire
chauves-souris, papillon Isabelle, Astragale queue-de-renard, Dracocéphale d'Autriche...

Mise en oeuvre du Docob : les outils (rappels et évolutions)

- **Zones non agricoles : Contrats Natura 2000**
 - calendrier et délais

2012	Janvier – mars 2013	➔	fin 2013 – 2014
Montage des dossiers (devis, foncier,...)	Dépôt des dossiers en DDT pour instruction		Travaux

- Évolution du taux de financement
 - pour les collectivités uniquement
 - De 100% à 80% (*correctif de la DDT*)
 - À partir de janvier 2012
- Hiérarchisation des contrats...

Mise en oeuvre du Docob : les outils de financements (rappels et évolutions)

- **Zones agricoles : Mesures agri-environnementales territorialisées**
 - Objectif : favoriser la biodiversité dans les zones agricoles à enjeux
 - Moyen : aides financières pour compenser le travail supplémentaire ou les éventuelles baisses de productivité
- **Ensemble du site : Charte Natura 2000**
 - Objectif : favoriser les « bonnes pratiques »
 - Ne donne pas lieu à une aide financière
 - À finaliser en 2012

Bilan des actions de gestion 2011

contrats Natura 2000

- **6 contrats achevés en 2011**
(Pied du fort de Mont-Dauphin, Merdanel 1, adoux de St Thomas, la Béalière, le Gouret et Barrachin)
- **2 contrats en cours**
(Plan de Phasy, Merdanel 2)
- **10 nouveaux contrats signés en 2011** pour réalisation en 2012
(8 adoux, 2 contrats sentiers autour de Mont-Dauphin)

Conventions d'action

- **1 convention d'action achevée en 2011** (sentier ethno-botanique)
- **1 convention d'action en cours** (ré-ouverture à l'Argentière-La Bessée)

Mesures Agri-environnementales

- **2010 : 6 MAEter** signées par 3 exploitants
- **2011 : 18 MAEter** signées sur 14 exploitations ou GP

Milieux ouverts

Contrats Natura 2000 à Mont-Dauphin débroussaillage entre remparts et falaises

Objectifs :

- Restauration des **pelouses sèches** (remise en état du caractère steppique des pelouses) sur plusieurs parcelles communales
- Valorisation **paysagère**



Milieux ouverts

Contrats Natura 2000 à Saint Crépin pour le débroussaillage de pelouses et de landes

Objectifs

- Restauration et maintien de l'**ouverture des pelouses sèches**
- Prévention des risques **d'incendies**
- Préservation et valorisation du **paysage**
- Réutilisation **pastorale** de milieux en déprise



Cours d'eau et milieux associés

2010 Contrat Natura 2000 sur 4 adoux - St Thomas -

Objectifs 2009 :

- rectifier la pente et la largeur du lit
- redonner de la vitesse au courant afin de décolmater le fond
- enlever les obstacles pour retrouver un cours naturel et permettre la circulation des poisson
- rétrécir et revégétaliser le lit pour diversifier les milieux naturels
- lutter contre l'érosion des berges et créer de l'ombrage

Objectifs 2010 :

- Entretien général suite aux travaux de 2009
- Mise en défens de l'adoux – Pose d'une clôture
- Diversification de la végétation rivulaire – plantation d'îlots arborés



Cours d'eau et milieux associés 2010 Contrat Natura 2000 sur 4 adoux

Adoux de Barrachin	Champcella	Traitement de la ripisylve et mise en défens vis-à-vis des activités agricoles
Adoux de la Béalière	St Crépin	Traitement de la ripisylve et enlèvement des déchets anthropiques
Adoux du Gouret	Aiguilles	Remplacement d'une buse par un pont cadre



Milieux humides

Contrat sur le pré salé du Plan de Phazy à Risoul

Objectifs :

Travaux sur période 2010-2014 :

- Sur le canal issu des bassins, création de rigoles de déversement
→ assurer une alimentation suffisante et pérenne du pré salé
→ empêcher les écoulements dans les parcelles agricoles et sur les chemins d'exploitation ;
- Création de trop-pleins en plusieurs points du canal
→ déversements côté pré salé en période de hautes eaux ;
- Recalibrage partiel des rigoles des deux canaux
→ d'assurer un bon écoulement des eaux ;
- Faucardage des plantes aquatiques à fort développement végétatif,



Cours d'eau et milieux associés 2011 Contrat Natura 2000 sur 8 adoux

		Création d'îlots sur le site de l'adoux
adoux de St Thomas	St Crépin	Entretien annuel sur l'adoux
adoux de Réotier	Réotier	Entretien de la rivière
adoux de la Cabane	St André d'Embrun	Entretien de la rivière
adoux de St Martin de Queyrières	St Martin de Queyrières	Travail sur la connexion aval pour rétablissement de la continuité piscicole
adoux du Gaudeyron	la Roche de Rame	Entretien de la rivière
adoux du Fontenil	la Roche de Rame	Entretien de la ripisylve
adoux du Fournel	L'Argentière-La Bessée	Entretien de la ripisylve
adoux des Sagnasses	Fressinières	Restauration de la franchissabilité piscicole sous la route



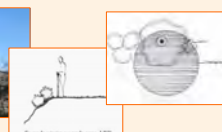
Milieux ouverts 2011 Contrats de réaménagement de sentiers

Objectifs :

- Protéger les pelouses steppiques dégradées par la sur-fréquentation:
 - Mise en défens
 - Balisage et aménagements
- Sensibilisation : 15 haltes d'interprétation
- Valorisation du patrimoine naturel et historique du site

2 contrats Natura 2000:

- CCG : partie du tour de Mont-Dauphin concernant les pelouses steppiques
- commune d'Eygliers : le sentier des marmottes



Milieux ouverts Convention d'Action : réouverture des pelouses sèches à l'Argentière-La Bessée

Objectifs :

- Restauration et maintien de l'ouverture des pelouses sèches ;
- Restauration de zones de pâturage d'intersaison ;
- Prévention contre les risques d'incendies ;
- Préservation de paysages en mosaïque typiques, présentant un fort intérêt patrimonial.



Sensibilisation à l'environnement Convention d'Action : sentier de découverte du patrimoine éthno-botanique à l'Argentière-La Bessée

- Découverte des hameaux ruraux de l'Argentière en utilisant les plantes locales dans leur milieu naturel comme trait d'union entre l'homme et l'habitat traditionnel

- Un circuit avec 10 tables de lecture
- Aménagement de parterres de plantes sauvages dans les hameaux et aux abords de certains monuments

- Un livret d'accompagnement



Sensibilisation à l'environnement Convention d'Action : sentier de découverte du patrimoine éthno-botanique à l'Argentière-La Bessée

- Inauguration le 18 juin
- Fête le 24 juin
- 2 visites grand public
- 1 visite privée - invitée d'honneur du Festival du Livre
- Complément apprécié de l'offre globale du secteur (chèvres-souris, patrimoine industriel,...)



Les mesures agri-environnementales Bilan 2010-2011

Bilan MAE signées en 2010 : 5 MAEter ont été montées pour 3 exploitants

Mesure	km/ha
Canaux	1,258
Parcours ouverts-plan de pâturage	22,86
Prairie de basse altitude-réduction de la fertilisation et retard de fauche 1er juillet	0,15

Bilan MAE signées en 2011 :

18 MAEter ont été montées pour 14 exploitants dont 5 GP
895 ha contractualisés par ces exploitants ou GP (Nat2000+PNRQ)

Mesure	ha
Alpage : plan de gestion (STEP AL2)	246
Parcours : plan de gestion (STEP PA3)	59
Prairies de montagne : report de fauche au 10 juillet (STEP PM1)	28
Prairies de montagne : report de fauche au 1er août (STEP PM2)	1,68
Prairies fauchées à la motofaucheuse : report au 10 juillet ou au 1er août (selon altitude) (STEP PM3)	2,63
Prairies de basse altitude : limitation de la fertilisation (STEP PR2)	13,8
Prairies de basse altitude : report de fauche au 1er juillet avec limitation de la fertilisation (STEP PR3)	15,5
TOTAL	366

Inventaires et études scientifiques Suivi des espèces floristiques DHII

> L'Astragale queue de renard

- Station de Siguret à St André d'Embrun (03/08/11 avec A. VIVAT, plus de 1000 individus)
- Pas de menace à court terme, suivi dans 5 ans



Inventaires et études scientifiques Suivi des espèces floristiques DHII

> L'Astragale queue de renard

- Stations de St Clément sur Durance (03/08/11 avec A. VIVAT, 14 et 60 individus)
- Pas de menace à court terme, suivi dans 5 ans



Inventaires et études scientifiques Suivi des espèces floristiques DHII

> Le Dracocéphale d'Autriche

- Station des Têtes à l'Argentière-La Bessée (14/06/11 avec A. VIVAT, plus de 1000 individus)
- Zone peu accessible, pas de menace à court terme, suivi dans 5 ans

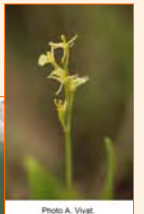


Inventaires et études scientifiques Suivi des espèces floristiques DHII

> Le Liparis de Loesel

- Station du Lac de Siguret à St André d'Embrun (23/06/11 avec A. VIVAT et N. FORT, CBNA)

- 1350 individus sur 130-150m²
- Seule station connue de PACA
- Espèce à éclipse : à suivre au moins 5 années consécutives
- Plan National d'Action
- Études complémentaires
- ENJEUX FORT



Inventaires et études scientifiques Suivi des espèces faunistiques DHII

> Chiroptères

- Suivi des colonies à enjeux :
 - Grands rhinolophes du Pont Rouge à Eyglers
 - Petits et Grands murins de l'IGESA à Mont-Dauphin
- Prospection en bâti (fuseaux RTE, Ristolas) et cavités naturelles
- Télémétrie dans le cadre des inventaires complémentaires (ONF et GCP)

> Insectes

- Étude entomologique dans le cadre des inventaires complémentaires
 - sur 2 saisons, 2011 et 2012
 - par le bureau d'études Insecta

> Adoux et espèces associées

- Étude menée dans le cadre des inventaires complémentaires
- par la Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Sensibilisation à l'environnement Programme "Herbe Folle" en partenariat avec la Maison de la Nature des Hautes-Alpes

Programme d'animation pour les scolaires

Objectif : découverte d'un élément fort du patrimoine naturel et culturel parallèlement à une découverte de Natura 2000

Un kit pédagogique : Classeur + livret pour les enseignants

3 demi-journées sur le terrain :

- Des pelouses sèches et des hommes : de sa création à aujourd'hui
- La flore d'Herbe Folle
- La faune d'Herbe Folle

2010 : 6 cycles d'animation scolaire « Herbe Folle » de 3 demi-journées

2011 : 2 cycles d'animation scolaire « Herbe Folle » de 3 demi-journées à des CE1-CE2 d'Embrun



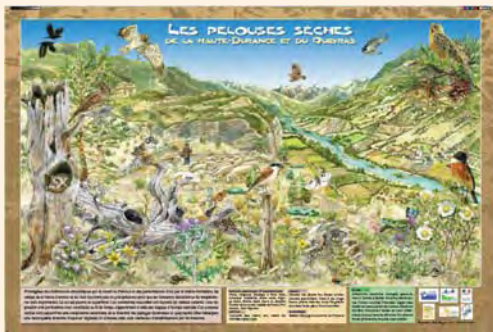
Sensibilisation à l'environnement Poster « Steppique » Maison de la Nature – Atelier A. Hugues

Faire découvrir l'écosystème « steppique » :

Au grand public

et

laisser un support pédagogique à la disposition des enseignants suite aux cycles Herbe Folle



Sensibilisation à l'environnement Programme destiné à tous les publics avec la Maison de la Nature

➤ Le maraudage

- L'animateur est posté ou circule sur un site et engage la discussion avec le public de passage.
- moment d'échanges où le public reste le temps qu'il souhaite
- permet de toucher avec efficacité un public non captif qui ne viendrait pas à une sortie organisée ou à une conférence

➤ 6 journées en juillet-août 2010

- Sur plusieurs sites (lac de Siguret, sentier des thurifères, Plan de Phasy,...)
- → retour d'expérience et choix des sites pour la saison suivante (646 personnes dont 107 « aux marmottes »)

➤ 8 journées en juillet-août 2011

- Le mardi, alternativement sur le sentier des marmottes et la Fontaine Pétrifiante (1157 personnes)

Sensibilisation à l'environnement Autres actions et perspectives en 2012

➤ Parution d'articles

- dans le Dauphiné à l'occasion des 2 sessions de radiopistage

➤ Expositions à disposition :

- Sur le Steppique durancien et queyrassin
- Sur Natura 2000 dans les Hautes-Alpes
- *Nouveau !* sur le Sonneur à ventre jaune

➤ Lettres Natura 2000

- Du Steppique (n° 5 avril 2011)
- *Nouveau !* Du réseau Natura 2000 05

➤ Plaquette et site Natura 2000 départemental

<http://hautes-alpes.n2000.fr>



Sensibilisation à l'environnement Autres actions et perspectives en 2012

➤ A venir :

- Lettre Natura 2000 n° 6
- Plaquette de présentation du site
- Restitution du radiopistage
 - Document de synthèse écrit
 - Animation ?

➤ Ne seront plus financées...

Les actions de communication « sous-traitées » à des prestataires type Maison de la Nature ou accompagnateurs en montagne.

Choix de la DREAL de ne plus financer des actions de communication pérennes non mises en œuvre par les animateurs.

Le seront peut-être encore des interventions prévues dans le cadre de projets ponctuels?



Évolution du régime d'évaluation des incidences

➤ 3 « types de projets »

- Non soumis à évaluation des incidences (mais l'animateur peut être consulté...)
- Soumis à une évaluation des incidences uniquement
 - Cas des « petits » projets : formulaire simplifié et aide des chargés de mission Natura 2000
 - Cas des « gros » projets : étude menée par un bureau d'études
- Soumis à une évaluation des incidences intégrée à un autre dossier réglementaire (Loi sur l'Eau, etc.)

➤ Rôle de l'animateur = Porter à connaissance

- Mise à disposition des données, parfois sous convention d'échanges
- **C'est la DDT qui est service instructeur, l'animateur Natura 2000 (et a fortiori son président !) n'ont pas d'avis à émettre**
- **Contacteur l'animateur permet « d'anticiper »...**

La Charte Natura 2000 : un nouveau dispositif à mettre en place

- Marquer son adhésion à Natura 2000 en souscrivant des engagements pour des pratiques favorables à la conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire
- « Faire reconnaître » et « labelliser » la gestion existante (validation des bonnes pratiques) qui a permis le maintien des habitats remarquables.
- Le signataire est soit le propriétaire uniquement, soit le propriétaire + la personne disposant d'un mandat
- L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale
- Les engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération. Néanmoins la charte donne accès à certains avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties notamment).

La Charte Natura 2000 : un nouveau dispositif à mettre en place

- Des engagements et des recommandations
- Des engagements généraux, valables quel que soit le milieu + des engagements par grands types de milieux :
 - Milieux forestiers
 - Formations arborées hors forêts
 - Terres labourées et prairies temporaires
 - Pelouses et landes
 - Prairies naturelles
 - Milieux humides
 - Cours d'eau
 - Milieux rocheux, falaises, cavités
 - Milieu bâti

Perspectives pour les années à venir

- Poursuite de la mise en place des **contrats et MAEt** en fonction des demandes et des moyens disponibles (cf. nouvelle PAC)
- Poursuite des actions de **communication et sensibilisation à l'environnement, là encore dans la limite des moyens disponibles**
- La charte Natura 2000 : validation
- **Bilan et révision du docob** :
 - compléments d'inventaires en cours
 - Mise à jour de la liste des actions ?

Site Natura 2000 Steppique durancien et queyrassin

Merci de votre attention !

